



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Ville de Desbiens, tenue dans la salle de délibération du conseil, le lundi 9 février 2026, à 19h30, à laquelle il y avait quorum, sous la présidence de monsieur le maire Maxim Lavoie.

Étaient présents(es) : Le maire : Maxim Lavoie
Les conseillers : Marc Fortin
Jacob Allard
Jean-Rock Deschênes
Roger St-Gelais
Suzie Gervais
Audrey Lavoie

Également présente : Mathieu Simard, greffier

Ouverture de la séance

Le président constate le quorum, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et déclare la séance ouverte.

01-02-26

1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour

La lecture de l'ordre du jour est faite.

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Exemption de lecture des procès-verbaux des séances tenues le 12 janvier 2026
- 3) Acceptation du procès-verbal de la séance tenue le 12 janvier 2026
- 4) Rapport du maire
- 5) Motion de félicitations
- 6) Dossier RH
- 7) Appels d'offre : Réfection de voirie – Chemin du Trou de la Fée
- 8) Formation obligatoire des élus
- 9) Projet FRR – Volet 4
- 10) Activité Pêche
- 11) Correspondance
- 12) Acceptation de la liste des comptes à payer et des déboursés
- 13) Rapport des comités
- 14) Varia
- 15) Période de questions
- 16) Levée de la séance

Il est proposé par Marc Fortin, appuyé par Audrey Lavoie et il est résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que modifié en retirant le point « Dossier RH » et ajoutant le point suivant:

- Support au Réseau Biblio

2 - Exemption de lecture du procès-verbal de la séance tenue le 12 janvier 2026

Les élus présents déclarent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2026.

02-02-26

Il est proposé par Suzie Gervais, appuyé par Roger St-Gelais et il est résolu à l'unanimité d'exempter le greffier de la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 12 janvier 2026.

3 - Acceptation du procès-verbal de la séance tenue le 12 janvier 2026

03-02-26

Il est proposé par Audrey Lavoie, appuyé par Suzie Gervais et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 12 janvier 2026 avec les modifications proposées par le conseil.



04-02-26

4 – Rapport du Maire

Le maire fait son rapport sur le départ sans préavis de la conseillère à la direction. Le maire fait part de ses constats sur le travail de Mme Dallaire ainsi que les impacts de ceux-ci sur les opérations de la Ville.

5 – Motion de Félicitations

Il est proposé par Suzie Gervais, appuyé par Jacob Allard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Desbiens adresse ses sincères félicitations aux membres du Comité des fêtes du 100e anniversaire de Desbiens, ainsi qu'aux employés municipaux et aux nombreux bénévoles qui ont contribué à l'organisation et au succès du Carnaval du 100e anniversaire tenu la fin de semaine précédente;

QUE le conseil souligne l'engagement, le professionnalisme et le dévouement démontrés par toutes les personnes impliquées, lesquels ont permis d'offrir à la population un événement rassembleur, festif et à la hauteur des célébrations du centenaire de la Ville de Desbiens.

6 – Appels d'offre : Réfection de voirie – Chemin du Trou de la Fée

05-02-26

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens a procédé à un appel d'offres public le 10 décembre 2025 concernant la réfection de voirie de la route du Trou de la Fée ainsi que le remplacement de divers ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 février 2026 à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE dix (10) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Truchon Excavation au montant de 1 393 706,25 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Virginie Lessard, ingénieure, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Audrey Lavoie, appuyé par Jean-Rock Deschênes et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Desbiens octroie le contrat relatif à la réfection de voirie – Route du Trou de la Fée ainsi qu'au remplacement de divers ponceaux à l'entreprise Truchon Excavation pour un montant de 1 393 706,25 \$, taxes incluses;

QUE les travaux soient réalisés conformément aux documents d'appel d'offres;

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à la réalisation du présent contrat;

QUE cette dépense soit financée conformément aux dispositions du règlement d'emprunt numéro 416-25.

7 – Formation Obligatoire des élus



Conformément aux dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, Maxim Lavoie informe le conseil qu'il a complété la formation obligatoire en éthique et déontologie des élus municipaux. Maxim Lavoie dépose son attestation de formation au directeur général et greffier-trésorier pour qu'elle soit versée aux dossiers de la Ville.

8 – Projet FRR – Volet 4

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens est partie à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services en gestion des ressources humaines par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est en faveur de ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE les services rendus en vertu de cette entente sont assumés par une seule ressource;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) tient un appel à projets dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité (FRR), sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT les besoins grandissants constatés au sein des organismes municipaux desservis par cette entente;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre à ces besoins, il est nécessaire de bonifier l'entente actuellement en vigueur, notamment par l'ajout d'une ressource supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens reconnaît avoir pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet — Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité (FRR), sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux partenaires désirent présenter un projet de bonification de l'entente dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Roger St-Gelais, appuyé par Jacob Allard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Desbiens s'engage à participer au projet de bonification de l'entente intermunicipale de fourniture de services conseils en ressources humaines;

QUE le conseil accepte d'assumer sa part des coûts du projet, correspondant à l'apport minimal exigé dans le cadre du programme, par le biais des quotes-parts qui seront chargées à cet effet par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

QUE la Ville de Desbiens accepte que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est agisse à titre d'organisme responsable du projet;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité (FRR), sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

9 – Activité Pêche

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens souhaite organiser l'activité « Les petits pêcheurs de Desbiens », une activité d'initiation à la pêche destinée aux jeunes de 6 à 17 ans;

07-02-26



CONSIDÉRANT QUE cette activité vise à favoriser la relève, la protection des milieux naturels et l'éducation à la pratique responsable de la pêche;
CONSIDÉRANT QUE le programme Pêche en herbe, administré par la Fondation de la faune du Québec, offre un soutien financier et matériel pour la tenue d'activités d'initiation à la pêche;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de cette activité contribue au dynamisme communautaire et à la mise en valeur du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Marc Fortin, appuyé par Suzie Gervais et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Desbiens autorise l'organisation de l'activité « Les petits pêcheurs de Desbiens » dans le cadre du programme Pêche en herbe;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Fondation de la faune du Québec;

QUE la Ville s'engage à respecter les conditions du programme et à assurer la tenue de l'activité conformément aux exigences prévues;

QUE Véronique Fortin, coordonnatrice en loisirs et culture, soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande et à la réalisation du projet.

9 – Appui au maintien de la tarification postale réduite pour les livres de bibliothèques

CONSIDÉRANT QUE le prêt entre bibliothèques constitue un service essentiel permettant d'assurer un accès équitable à la culture, à l'éducation et à l'information pour l'ensemble de la population, notamment dans les communautés rurales et éloignées;

CONSIDÉRANT QUE ce service repose depuis de nombreuses années sur une tarification postale réduite accordée par Postes Canada pour l'expédition des livres entre bibliothèques partout au pays;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi C-15, actuellement à l'étude au Parlement du Canada, prévoit le retrait de cette tarification réduite des obligations légales de Postes Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de cette tarification entraînerait une augmentation significative des coûts d'expédition, compromettant la viabilité du prêt entre bibliothèques et réduisant l'offre de services aux citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les bibliothèques publiques jouent un rôle fondamental dans le développement culturel, social et éducatif des communautés;

CONSIDÉRANT les moyens financiers limités des bibliothèques et l'importance du prêt de livres entre bibliothèques;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure constitue un levier essentiel permettant d'échanger des documents à coût raisonnable et d'assurer un accès équitable aux collections, particulièrement pour les bibliothèques en milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens est préoccupée par l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services offerts par sa bibliothèque et sur l'accès aux documents pour ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Fortin, appuyé par Audrey Lavoie et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Desbiens exprime officiellement son appui au maintien de la tarification postale réduite pour les livres de bibliothèques;



QUE la Ville de Desbiens demande au gouvernement du Canada de modifier le projet de loi C-15 afin de préserver cette mesure essentielle, notamment en abrogeant les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre fédéral responsable, à Postes Canada ainsi qu'aux députés fédéraux concernés;

QUE la présente résolution soit également transmise aux organismes œuvrant dans le milieu des bibliothèques afin de soutenir la mobilisation collective.

10 – Correspondance

Aucune correspondance à déposer à cette séance.

11 – Acceptation de la liste des comptes à payer et des déboursés

La liste de comptes est déposée pour approbation. Monsieur Marc Fortin résume les principales factures payables.

Il est proposé par monsieur Marc Fortin, appuyé par madame Suzie Gervais et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des comptes à payer totalisant un montant de 118 789.68\$.

12 – Rapport des comités

Bibliothèque

Audrey Lavoie fait rapport.

Retour sur la lettre d'appuis au Réseau Biblio en lien avec la loi 15.

13 – Varia

14 – Période de questions

Les citoyens ont posé leurs questions et ont obtenu des réponses sur divers sujets notamment:

- Dépôt des procès-verbaux
- Réparation des bornes fontaines
- Finance de la Ville
- Déficit 2023

15 – Levée de la séance

À 20h26 Marc Fortin propose la levée de l'assemblée.

Maxim Lavoie, Agr
Maire

Mathieu Simard
Directeur général
Greffière trésorière